

SEANCE VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	7	7

Délibération n°10112023-003

Date de la convocation

Le 02/11/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

**ADMISSION EN NON
VALEUR
D'UN TITRE DE
RECETTE 2021 POUR
UN MONTANT DE 50 €**

Le Maire,

Emeric DECOMBE

Signature et cachet

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi 10 novembre à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise

Absents (excusés) : Mme BONHOMME Sabrina, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER Elise

Sur proposition de M. le Trésorier par courriel explicatif du 17 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n°111 de l'exercice 2021 pour un montant de 50 €, au nom du redevable GEDIMAT, au motif d'une poursuite sans effet.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 063-216303255-20231110-10112023003-DE